

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

→ assistance-publique-cgt.fr

→ En votant pour les candidat.e.s présenté.e.s par la CGT, vous avez l'assurance d'être bien défendu.e.s, par des élu.e.s qui porteront vos revendications tant localement que nationalement, qu'elles soient spécifiques ou plus générales.



**Avec la CGT,
donnons à l'AP-HP,
un avenir à visage
humain !**

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES
DU 3 AU 6 DÉCEMBRE 2018
VOTONS CGT AP-HP

Coordonnées du syndicat

Union Syndicale AP-HP CGT (USAP CGT)
Bourse du Travail - 3 rue du Château d'eau - 75010 Paris
Tel : 01 42 08 82 14 - Mail : usap-cgt.sap@aphp.fr

» ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES
DANS LA FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIÈRE

PUÉRICULTRICE PUÉRICULTEUR



Ne pas jeter sur la voie publique

Union Syndicale CGT AP-HP - Octobre 2018

PUÉRICULTRICE-PUÉRICULTEUR

Malgré un vrai engagement de la profession sur la réingénierie de la formation des puéricultrices, ce travail n'a toujours pas abouti. De même, l'adossement du diplôme d'état au grade master annoncé par le ministère n'est toujours pas effectif. De même, le fossé entre la rémunération des puéricultrices et celle des autres professions de même niveau d'étude et de responsabilité ou avec celle des collègues infirmiers hospitaliers des autres pays de l'OCDE devient abyssal.

Conséquences des lois successives transformant notre système de santé, les conditions de vie et d'exercice des puéricultrices/teurs sont en forte dégradation. Les notions de service public et de qualité des soins sont sacrifiées sur l'autel de la rentabilité et du court-termisme. Au cœur des problématiques prégnantes des puéricultrices, teurs, outre la sous-rémunération globale et la dégradation des conditions de vie personnelle et professionnelle on relève :

- Une forte pénibilité avérée de l'exercice professionnel qui ne bénéficie plus d'aucun dispositif de compensation
- Une reconnaissance globale du rôle des puéricultrices-teurs toujours très insuffisante
- Un ordre imposé par les gouvernements successifs qui reste muet sur les grandes problématiques de santé et qui ne conçoit l'évolution de la filière que par un transfert sur les infirmières de ce que les médecins ne veulent/peuvent plus faire.
- Un ordre commun à tous les infirmières ou les puéricultrices-teurs sont soumis à

une haute dilution (aucune présence «IPDE» garantie à aucun niveau ordinal, y compris les chambres disciplinaires censées pourtant rendre des jugements par « les pairs » !). A l'ONI, ce ne sont pas les puéricultrices-teurs qui parlent et décident pour les puéricultrices-teurs.

POURQUOI VOTER POUR LES CANDIDATS CGT ?

Dans votre établissement comme dans les instances et les tutelles, la CGT sera toujours présente pour défendre les professionnel.le.s de santé et ce à quoi ils/elles sont très attaché.e.s : la qualité des soins délivrés à leurs patient.e.s ... **un système de santé au service de tous.**

Vos représentant.e.s CGT vous soutiendront pour faire face à vos difficultés, qu'elles soient individuelles ou collectives, qu'elles portent sur des problématiques locales ou nationales. En lien avec le collectif national infirmiers spécialisés de l'UFMICT CGT, un soutien vous sera également apporté à tous les niveaux sur tous les sujets spécifiques « Puéricultrices-teurs ».

LE COLLECTIF NATIONAL INFIRMIER-E-S SPÉCIALISÉ-E-S DE L'UFMICT CGT, C'EST :

- un interlocuteur incontournable pour le ministère et les organisations médicales ;
- une présence et/ou un suivi de tous les dossiers « puéricultrices » au sein des groupes de travail du ministère ou des instances nationales ;
- la défense des intérêts professionnels spécifiques des puéricultrices-teurs portée par la première organisation syndicale de France (première organisation syndicale, tous secteurs confondus et dans le secteur public) et tous ses syndicats locaux.

LA CGT REVENDIQUE :

- Le droit à une qualité de vie personnelle et familiale préservée,
- Une rémunération enfin juste, une prise en compte de la pénibilité d'exercice et une vraie compensation des sujétions,
- Une vraie reconnaissance de toute la profession placée dans un corps unique incluant les puéricultrices-teurs cadres et cadres supérieurs de santé,
- Un statut d'enseignants puéricultrices-teurs, un développement de la recherche spécifique, de la formation,
- La finalisation des travaux de réingénierie et l'adossement du grade master au Diplôme d'État de puéricultrice-teur,
- L'exclusivité de compétence des puéricultrices-teurs pour l'exercice en milieu scolaire,
- La reconnaissance de la consultation par puéricultrice dans les établissements de soins, en PMI et en libéral,
- La fin de la polyvalence, de l'ubérisation, des procédures dégradées et de la moins-disance qui impactent durement la qualité de soins et heurtent tout ce qui fait sens pour les soignant.e.s.

**Faisons entendre notre voix,
portons haut nos revendications,
défendons notre travail !**

**DU 3 AU 6 DÉCEMBRE 2018,
VOTEZ CGT !**

... Du 3 au 6 décembre 2018, VOTEZ POUR DES CANDIDAT-E-S CGT !